

DESTINATAIRES :

Éric Scheer
Préfecture (2 exemplaires)
Site internet www.kunheim.fr
DNA
L'ALSACE
Affichage (4 exemplaires)

Nos Réf. : ES/CI

Compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 28 juin 2018

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 28 juin 2018, à 20 heures 30, sous la présidence de Eric Scheer, maire, en présence de 13 membres.
Absents : Maryse Walter, Claude Hermann, Bernard Bahls, Didier Weisheimer, Virginie Laissus.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2018

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2018, **est approuvé** à l'unanimité des conseillers présents.

2. Affaires de personnel : actualisation du tableau des emplois communaux

Le conseil municipal :

- **valide** le recrutement d'un apprenti BPJEPS 1^{ère} année à partir du mois de septembre 2018,
- **crée** un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 12/35èmes et décide de le pourvoir dans un premier temps par un agent contractuel,
- **valide** le renouvellement de deux emplois contractuels l'un au service administratif, l'autre à l'école maternelle.

3. Recensement de la population : désignation du coordonnateur communal

Le recensement de la population de Kunheim se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Le conseil municipal **désigne** en qualité de coordonnateur pour le recensement de la population **Laetitia Gilg**.

4. Marchés publics : convention de groupement de commandes pour les inspections réglementaires

Dans le cadre de la mutualisation, la communauté de communes Pays Rhin-Brisach propose à ses membres de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, en vue de la passation d'un marché à bons de commande pour les inspections réglementaires.

Le conseil municipal **décide** d'adhérer à ce groupement qui a pour objectif de rechercher une certaine efficacité économique et de faire bénéficier de prix et de prestations attractifs.

5. Charte Natura 2000 : adhésion

Les directives européennes concernant la conservation des oiseaux sauvages, la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages ont permis la mise en place des sites Natura 2000 en Europe.

La bande rhénane abrite six sites Natura 2000.

Kunheim est concerné par deux d'entre eux :

- le site « Rhin, Ried Bruch – partie haut-rhinoise » qui relève des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), approuvé par M. le Préfet du Haut-Rhin le 25 juin 2007,
- la Zone de protection Spéciale (ZPS) « vallée du Rhin d'Artzenheim à Village Neuf ».

Sur proposition du Maire, le conseil municipal **décide** d'adhérer à la charte Natura 2000 pour les parcelles kunheimois concernées, qui représentent une surface d'environ 68 ha, pour la période 2018-2023.

La signature de la charte Natura 2000 marque l'adhésion du propriétaire en faveur d'une gestion courante et durable des milieux naturels du site Natura 2000.

En contre-partie, la signature de la charte Natura 2000 est un outil contractuel qui permet de bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les parcelles contractualisées pour la durée de l'adhésion et d'accéder à des aides publiques.

6. Fusion du syndicat mixte du Quatelbach Canal Vauban avec le Syndicat Intercommunal du Muhlbach, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen et le Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Widensolen

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a confié au bloc communal une compétence exclusive en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente, militent pour que cette compétence soit confiée à un syndicat mixte.

C'est dans ce cadre qu'est proposée la fusion du syndicat mixte du Quatelbach Canal Vauban avec le Syndicat Intercommunal du Muhlbach, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen et le Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Widensolen.

Cela permettrait au nouveau syndicat d'agir à l'échelle du bassin versant des Canaux de la Plaine du Rhin au titre de la compétence GEMAPI, mais également pour l'ensemble des autres compétences confiées. En effet, la similitude des préoccupations des territoires couverts par ces syndicats et la problématique d'agir à une échelle territoriale adéquate incitent aux regroupements de ces quatre structures.

Le conseil municipal :

- **approuve** ce projet de fusion,
- **approuve** la transformation du futur syndicat mixte issu de la fusion en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE).

7. Déclarations d'urbanisme

Joël Obrecht rend compte des dossiers d'urbanisme examinés lors de la réunion de la commission technique du 28 juin 2018 :

les demandes de permis de construire de :

- **Guillaume Spindler** pour la construction d'une maison d'habitation au 44 rue des Jonquilles, en zone NA, surfaces de plancher de 163 m²,
- **Arnaud Oculy** pour la construction d'une maison d'habitation rue du Canal, en zone UC, surfaces de plancher de 158,28 m², COS de 0,28 pour un COS maximal de 0,5,
- **Jean-Claude Lecointe** pour la construction d'un garage au 19 rue de la Forge, en zone UC, surfaces de plancher de 180 m², COS de 0,47 pour un COS maximal de 0,5.

les déclarations préalables déposées par :

- **le cabinet Yann Le Boulaire** pour une division en vue de construire au 105, rue des Vosges,
- **Sylvie Urban** pour une division en vue de construire, rue des Vosges,
- **Sébastien Robert** pour une piscine au 3, rue Hinterdorf,
- **Francis Gugelmann** pour l'extension d'une dépendance servant d'atelier au 85, rue Principale,
- **Myriam Matissart** pour la construction d'une piscine au 29, rue de Casteljaloux,
- **Patrice Ritzenthaler** pour la construction d'une piscine au 11, rue des Alouettes.

8. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales

Commissions communales

28.05.18	J. K. Ritzenthaler	Commission KPE
03.06.18	J. K. Ritzenthaler	Jardins ouverts
11.06.18	D. Gault	Conseil d'école maternelle
11.06.18	E. Scheer	Conseil d'école élémentaire
15.06.18	D. Gault	Commission périscolaire
20.06.18	D. Gault	CCAS
28.06.18	J.Obrecht	Commission technique et urbanisme

Structures intercommunales

28.05.18	J. K. Ritzenthaler	conseil communautaire
31.05.18	J. K. Ritzenthaler	Réunion RGPD
15.06.18	E. Scheer	Réunion recensement 2019
25.06.18	E. Scheer	conseil communautaire

9. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) le maire informe les conseillers :

- **Droit de préemption** : **Eric Scheer** informe les conseillers que en lien avec le Président de la com com Pays Rhin-Brisach il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur :

- un immeuble bâti rue des Cerisiers

ce bien ne revêtant aucun intérêt public, ni par sa nature ni par sa situation.

- **Liste des marchés supérieurs à 1 000 € HT passés depuis le 17 mai 2018 :**

N°	Titulaire	Objet	Montant € HT	Montant € TTC
1	ADELYA	ATELIER - PRODUITS ENTRETIEN	1 108,47	1 330,16
2	SOPREMA	EJV - ZINGUERIE + ENTABLEMENT	4 395,00	5 274,00
3	TRADEC	VOIRIE 2018 2EME MISSION	2 600,00	3 120,00
4	AGRIVALOR	ESP VERTS - ECORCES	2 470,63	2 964,76
5	SPINDLER SARL	CPI - PLACARD	1 970,00	2 364,00
6	SPINDLER SARL	EGLISE - CHASSIS FENETRE BOIS	2 760,00	3 312,00

- **Ouvrage « mémoire de vies » - liste des bénéficiaires à titre gratuit :** conformément à la délibération du 17 janvier 2013 le maire a offert un ouvrage gratuit aux personnes ci-après :

	Nom	Fonction/service	nombre
75	Michaël Heitzler/Benjawan Bumann-Inhom	Mariage du 25 mai 2018	1
76	Romain Reichenbach/Charlotte Arnold	Mariage du 2 juin 2018	1

10.Divers

a) Calendrier :

- Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 13 septembre 2018 à 20 heures 30**
- Journée citoyenne : **samedi 22 septembre 2018**
- Inauguration l'école élémentaire : **vendredi 5 octobre 2018 à 17 heures**

- b) FPIC :** la Préfecture a communiqué les montants et l'état de répartition du FPIC pour le périmètre de la CCPRB. Le montant global du FPIC pour le périmètre diminue de 33 747 €. Les montants évoluent par contre considérablement au détriment de l'intercommunalité qui devra verser cette année 1 416 627 €. Toutes les communes bénéficient quant à elles d'une forte diminution. Pour Kunheim le montant à verser sera de 75 988 € contre 108 750 € versés en 2017.

- c) Concours Silver Fourchette :** Silver Fourchette est un programme français de sensibilisation à la dénutrition des seniors, soutenu par l'état, qui s'attache à donner aux chefs cuisiniers et autres personnes qui cuisinent pour les seniors les clés pour faire du repas un moment créatif et stimulant. Un concours a été organisé permettant à différentes brigades du territoire de s'affronter. C'est la brigade de La Roselière, représentant le Haut-Rhin qui a remporté la finale nationale du concours à Paris le 4 juin 2018. La brigade était composée du chef de cuisine David Schultz entouré d'une volontaire gastronome, Marie-Nicole Carde et d'une élève en formation, Mélissa Beyer.

- d) Jumelage :** Julie Castillo, Maire de Casteljalous a communiqué les dates prévisionnelles des festivités du Jumelage à Casteljalous : week-end de l'Ascension soit du 30 mai au 2 juin 2019.

Fait à Kunheim, le vendredi 29 juin 2018,
le maire,



Eric Scheer.